

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

P R E S S   R E L E A S E

5904/90 (Presse 46)<sup>1</sup>

1398th Council meeting  
- Economic and Financial Affairs -  
Luxembourg, 23 April 1990

President: Mr Albert REYNOLDS

Minister for Finance  
of Ireland

ory/JM/ms

23.IV.90

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Philippe MAYSTADT Minister for Finance

Denmark:

Mr Niels HELVEG PETERSEN Minister for Economic Affairs

Germany:

Mr Theo WAIGEL Federal Minister for Finance

Mr Horst KOEHLER State Secretary, Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Eythymios CHRISTODOULOU Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Carlos SOLCHAGA CATALAN Minister for Economic Affairs and Finance

Mr Pedro PEREZ State Secretary for Economic Affairs

France:

Mr Pierre BEREGOVOY Ministre d'Etat, Minister for Economic and Financial Affairs and the Budget

ory/JM/ms

23.IV.90

Ireland:

Mr Albert REYNOLDS	Minister for Finance
Ms Maire GEOGHEGAN-QUINN	Minister of State with responsibility for EEC matters

Italy:

Mr Guido CARLI	Minister for the Treasury
Mr Rino FORMICA	Minister for Finance

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNKER	Minister for Finance
Mr Robert GOEBBELS	Minister for Economic Affairs

Netherlands:

Mr W. KOK	Minister for Finance
-----------	----------------------

Portugal:

Mr Miguel BELEZA	Minister for Finance
------------------	----------------------

United Kingdom:

Mr John MAJOR	Chancellor of the Exchequer
The Earl of CAITHNESS	Paymaster General

◦ ◦ ◦

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN	Vice-President
Mr Peter SCHMIDHUBER	Member
Mrs Christiane SCRIVENER	Member

ory/JM/be

23.IV.90

COMMON GERMAN ECONOMIC AND MONETARY AREA

Mr WAIGEL informed the Council of the main features of the offer to be made by the government of the Federal Republic of Germany to the G.D.R. for the conclusion of a treaty aimed at establishing monetary union and an economic and social community.

In the subsequent exchange of views all the Ministers expressed their appreciation of the information given by the German Minister. The Council will follow developments in this area closely on the basis of the information to be regularly supplied by the Federal government.

REVISION OF THE FINANCIAL PERSPECTIVE

The Council took note of a report from the Presidency on progress in the negotiations with the European Parliament, in association with the Commission, on the revision of the financial perspective, the Council having defined its position on this issue at its meeting on 12 March 1990.

The Council noted that the Presidency would actively pursue its talks with the European Parliament with a view to finding solutions that were mutually acceptable.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to keep a close watch on developments in this area with a view to enabling a successful conclusion to be reached as soon as possible. To that end the Council was prepared to meet in May if necessary.

23.IV.90

IMPLEMENTATION OF SURVEILLANCE PROCEDURES DURING THE FIRST STAGE OF EMU

The Council noted the Presidency's conclusions on the main aspects of the implementation of surveillance procedures during the first stage of EMU.

PREPARATION OF THE SPRING MEETINGS OF THE IMF AND THE WORLD BANK

In preparation for the Spring meetings of the IMF and the World Bank in Washington on 6 and 7 May 1990, the Council agreed on the statement to be delivered on that occasion by its President on behalf of the Community.

TAX MEASURES TO ENCOURAGE CO-OPERATION BETWEEN UNDERTAKINGS IN DIFFERENT MEMBER STATES

The Council again examined the remaining problems relating to the proposals for Directives on mergers, parent companies and their subsidiaries and the draft Convention on arbitration procedure.

Summing up, the President noted that it had not been possible to reach an agreement on these problems. The Commission appealed urgently to the Council for the necessary effort to be made to break the deadlock on this important matter.

ory/JM/be

23.IV.90

ABOLITION OF FISCAL FRONTIERS

The Council took note of a progress report by the Presidency on the proceedings of the ad hoc Working party on the abolition of fiscal frontiers and invited the competent bodies to expedite discussions on this issue.

TRAVELLERS' ALLOWANCES

The Council examined the possibility of reaching a compromise solution for increasing travellers' allowances.

Closing the discussion, the President voiced his hope that progress could be made on this issue during the examination of the proposals that the Commission would shortly be submitting on the abolition of fiscal frontiers.

EURATOM LOANS

The Council adopted the Decision amending Decision 77/271/Euratom on the implementation of Decision 77/270/Euratom empowering the Commission to issue Euratom loans for the purpose of contributing to the financing of nuclear power stations.

This Decision increased the total amount of the loans that the Commission was empowered to issue under the terms of this instrument by ECU 1 000 million - from ECU 3 000 to 4 000 million - in the light of the experience acquired in the use of Euratom loans for financing investments in the nuclear energy sector.

---

## MISCELLANEOUS DECISIONS

### Research

Following completion of the conciliation procedure with the European Parliament, the Council adopted the Decision on the framework programme of Community activities in the field of research and technological development (1990-1994). The adoption of the Decision will enable the Commission to submit its proposals for specific programmes shortly.

It should be noted that the framework programme provides for a total of ECU 5 7000 million, broken down as follows:

- ECU 2 500 million for 1990-1992;
- ECU 3 200 million for the financing in 1993 and 1994 of activities begun in the period 1990 to 1992.

During the third year (1992), the Commission will assess the programme's progress by reference to a number of criteria, and will in particular carry out an overall evaluation. After the Council has examined its findings, the Commission will submit to it appropriate proposals for a revision of the framework programme.

The Commission considers the cost of the measures which, following this revision, might be carried out in 1993 and 1994 could amount to at least ECU 2 000 million.

The framework programme is broken down into the following activities:

	in million of ECU		
	<u>1990-1992</u>	<u>1993-1994</u>	<u>TOTAL</u>
<b>I. ENABLING TECHNOLOGIES</b>			
1. Information and communications technologies	974	1 247	2 221
- Information technologies		1 352	
- Communications technologies		489	
- Development of telematics systems of general interest		380	
2. Industrial and materials technologies	390	498	888
- Industrial and materials technologies		748	
- Measurement and testing		140	
<b>II. MANAGEMENT OF NATURAL RESOURCES</b>			
3. Environment	227	291	518
- Environment		414	
- Marine Sciences and technologies		104	
4. Life sciences and technologies	325	416	741
- Biotechnology		164	
- Agricultural and agro-industrial research (1)		333	
- Biomedical and health research		133	
- Life sciences and technologies for developing countries		111	
5. Energy	357	457	814
- Non-nuclear energies		157	
- Nuclear fission safety		199	
- Controlled nuclear fusion		458	
<b>III. MANAGEMENT OF INTELLECTUAL RESOURCES</b>			
6. Human capital and mobility	227	291	518
- Human capital and mobility		518	
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>	<b>3 200</b>	<b>5 700 (2) (3)</b>

(1) including fisheries.

(2) including ECU 57 million for the centralized action of dissemination and exploitation provided for in Article 4, drawn proportionally from each activity.

(3) including ECU 180 million for 1990-1992 and ECU 370 million for 1993-1994 for the Joint Research Centre.

EEC-EFTA relations

The Council adopted

- the Decision concerning the conclusion of an Agreement between the European Economic Community and the Swiss Confederation on the simplification of inspections and formalities in respect of the carriage of goods;
- the Regulation on the application of Decision No 2/89 of the EEC-EFTA Joint Committee on common transit amending the Convention of 20 May 1987 on a common transit procedure.

Relations with the Faroe Islands

The Council adopted the Decision on the negotiating directives for a trade arrangement between the European Economic Community and the Government of Denmark and the Home Government of the Faroe Islands.

EEC-UNRWA Convention

The Council adopted the Decision on the conclusion of the Convention between the European Economic Community and the United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees (UNRWA) concerning aid to refugees in the countries of the Near East. The Convention will be signed in the next few days.

The Convention provides for a progressive increase in Community aid, which will rise to ECU 80,1 million for the period 1990-1992. As in the past the emphasis will be on education and, henceforth, specifically on health. At the same time food aid support will be continued.

Under the Convention, the Community will pay to UNRWA annually a cash contribution towards the cost of the education and health programmes, including the supplementary feeding programme. The size of this contribution shall be: ECU 21 million in 1990, ECU 22 million in 1991 and ECU 23 million in 1992 for the education programme; ECU 1,0 million in 1990, ECU 2,0 million in 1991 and ECU 3,0 million in 1992 for the health programme; and ECU 3,4 million in 1990, ECU 2,7 million in 1991 and ECU 2,0 million in 1992 for the supplementary feeding programme (which is a part of the health programme). This distribution may however be adjusted to take account of requirements.

In addition, the Community will contribute in kind or in cash to the various UNRWA feeding programmes (the programme for distribution of rations to special hardship cases, the feeding in training centres programme and the supplementary feeding programme). The size and form of the Community contribution to these programmes and the conditions on which aid is granted shall be determined by the Community each year in the framework of its food aid programmes, on the basis of the requests submitted by UNRWA.

GATT - Costa Rica

The Council adopted the Decision concerning the conclusion of the Protocol of Accession of Costa Rica to the General Agreement on Tariffs and Trade.

Stock-exchange listing particulars

The Council adopted the Directive amending Directive 80/390/EEC in respect of the mutual recognition of public-offer prospectuses as stock-exchange listing particulars.

The purpose of this amendment - aimed at supplementing the enacting terms for mutual recognition already decided on in this regard - is to introduce recognition of public-offer prospectuses as listing particulars under certain

conditions. If the application for admission to official listing is made within three months of the public-offer prospectus being drawn up it will not be necessary to obtain further approval from the competent authorities of the Member State(s) in which the application for admission to official listing is made and inclusion in the prospectus of additional information cannot be required.

The competent authorities may, however, require that the prospectus include information specific to the market of the country of admission concerning, in particular, the income tax system, the financial organizations retained to act as paying agents for the issuer in the country of admission and the ways in which notices to investors are published.

Fisheries

The Council adopted the Decision authorizing the Commission to negotiate a Fisheries Agreement with Namibia.

Environment

The Council adopted Directives on

- the contained use of genetically modified micro-organisms
  - the deliberate release into the environment of genetically modified micro-organisms
- (See Press Release 5329/90 Presse 33).

Atomic Energy

The Council adopted the Decision adopting the directives to be followed by the Commission for the negotiation of an amendment to the Agreement between the

European Atomic Energy Community (EURATOM) and the Government of Canada of 6 October 1959 for co-operation in the peaceful uses of atomic energy in accordance with the Memorandum of Understanding concerning co-operation in the field of fusion to cover tritium, tritium separation equipment and tritium separated therefrom.

Financing of the TGV

The Council gave its assent, in accordance with Article 54, second paragraph, of the ECSC Treaty, for the co-financing of the construction of a new line for a high-speed train service between Brussels and the French, German and Dutch frontiers.

Appointments

On a proposal from the Government of the United Kingdom the Council appointed

- Mrs M. MORRITT a full member and
- Mr D. DUFFY an alternate member

of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers.

---

Bruxelles, le 20 avril 1990

**NOTE BIO (90) 106 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

**PREPARATION DU CONSEIL ECOFIN DU 23 AVRIL 1990 A LUXEMBOURG**

(G. Guarneri)

**1. Mesures fiscales visant à encourager la coopération entre entreprises d'Etats membres différents**

Dans le cadre des nouvelles orientations en matière de fiscalité des entreprises, la Commission souhaite souligner l'urgence de l'adoption de trois directives sur la coopération transfrontalière entre entreprises.

Il s'agit d'un "paquet" de trois directives qui ont été présentées au Conseil depuis longtemps déjà et qui concernent la suppression des doubles impositions en cas de coopération transfrontalière entre entreprises, notamment

- la directive "fusions" : elle prévoit que les plus-values dégagées à l'occasion d'une fusion, d'une scission, d'un apport d'actifs ou d'un échange d'actions ne seront pas imposées au moment de l'opération en question, mais seulement lorsque ces plus-values seront effectivement réalisées. C'est le même régime que les Etats membres appliquent déjà au plan national.
- la directive "sociétés-mères-filles" : elle vise la suppression de toute retenue à la source sur les dividendes qu'une filiale distribue à sa société-mère dans un autre Etat membre, c'est donc l'abolition de la double imposition.
- la directive "procédure arbitrale" : elle prévoit l'instauration d'une procédure qui assure l'élimination de doubles impositions intervenant dans le cas de correction de bénéfices d'entreprises associées lorsque le relèvement des bénéfices d'une entreprise ne s'accompagne pas d'un ajustement correspondant des résultats de l'autre entreprise dans un autre Etat membre.

L'adoption des trois directives a été bloquée par un différent entre deux Etats membres sur la proposition de directive "sociétés-mères et filiales". A ce stade, une des délégations a réitéré son opposition au compromis proposé sous la présidence espagnole.

La Commission insiste sur l'urgence d'une décision. L'adoption de ce "paquet" de trois directives est un élément constitutif indispensable du marché intérieur et représente un apport fondamental pour permettre aux entreprises de profiter pleinement des effets dynamiques du grand marché.

## 2. Relèvement progressif des franchises voyageurs

Le 5 juillet 1989, la Commission avait transmis au Conseil une proposition de directive relevant d'une façon substantielle et progressive les franchises voyageurs. Il s'agit des achats effectués toutes taxes comprises dans un Etat membre autre que celui de résidence, par les ressortissants communautaires à l'occasion d'un voyage pour leur propre usage personnel. Ces franchises portent, d'une part, sur un montant total d'achats par personne, et d'autre part, sur un volume pour le tabac et l'alcool. Cette proposition prévoit, pour les montants de passer d'une limite de 390 Ecus actuellement à 800 Ecus le 1er janvier 1990, 1.200 Ecus au 1er janvier 1991, 1.600 Ecus au 1er janvier 1992 et aucune limite à partir du 1er janvier 1993 et, en ce qui concerne les volumes de tabac et de l'alcool, de doubler d'ici 1992 les quantités admises actuellement.

Le COREPER a examiné la proposition de la Commission le 15 mars dernier sans aboutir à un accord. En effet, cinq délégations n'ont pas été en mesure d'accepter cette proposition en l'absence d'un rapprochement suffisant des taux de TVA et d'accises.

Afin de surmonter ce désaccord, une délégation a suggéré une solution de compromis qui, dans ses grandes lignes, prévoit :

- une augmentation des franchises avec effet au 1er janvier 1991 à 600 Ecus;
- un engagement du Conseil de poursuivre l'examen de la proposition de la Commission en vue de son adoption d'ici au 31 décembre 1991.

Les cinq délégations qui n'avaient pas été en mesure d'accepter les propositions de la Commission, se sont également opposées à ce compromis.

La Commission, tout en maintenant ses propositions, a accueilli favorablement la solution de compromis proposée.

La Commission considère particulièrement important que des mesures de relèvement des franchises voyageurs soient prises rapidement puisqu'elles représentent pour les citoyens de l'Europe la preuve tangible de l'existence du grand marché.

Amitiés,  
B. DETHOMAS

Matériel diffusé :

### Calendrier

- IP 320 - 1ère réunion du Comité consultatif des consommateurs
- IP 322 - Extraits de discours de Sir Leon Brittan à l'ouverture de la Chambre de Commerce de "Central West Lancashire", Fulwood  
Embargo 16h
- IP 323 - Extraits de discours de M. Millan devant le Paisley College of Technology sur "le futur des régions de l'Europe" -  
Embargo 18h

Bruxelles, le 23 avril 1990

NOTE BIO (90) 106 suite 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

-----  
CONSEIL ECOFIN DU 23 AVRIL A LUXEMBOURG

(G. Guarneri)

Point fiscalité des entreprises

"Paquet" des trois directives

La présidence , dans son introduction, a souligné l'importance de faire avancer le dossier en réglant les problèmes en suspens, notamment en ce qui concerne la retenue à la source.

Au cours de son intervention, Mme Scrivener, au nom de la Commission, a souligné l'importance politique très grande attachée par la Commission à l'adoption par le Conseil du "paquet" des trois directives sur le traitement fiscal de la coopération transfrontalière entre entreprises.

Le Commissaire a évoqué deux points à cet égard.

Le premier pour rappeler la détermination de la Commission en vue d'une décision rapide du Conseil. En effet, la Commission vient d'adopter de nouvelles orientations en matière de fiscalité des entreprises qui dressent une stratégie au cœur de laquelle se situent les trois propositions de directives car elles sont à la base de toute action contre les doubles impositions.

Le second point pour souligner l'attente pressante des entreprises en Europe afin qu'une décision soit prise en faveur de ces mesures. L'UNICE vient de le rappeler fermement à nouveau.

Ensuite, la présidence a interrogé les délégations qui avaient des problèmes à ce sujet pour essayer de surmonter le blocage. Mais ni les Pays-bas, ni l'Allemagne n'ont été en mesure de modifier leur position, en particulier, la délégation allemande a rappelé que dans deux jours ces points seront évoqués au cours d'un débat général au Bundestag, donc, dans l'attente de ce débat, elle ne pouvait modifier sa position.

Mme Scrivener dans son intervention conclusive a indiqué qu'il était indispensable selon la Commission de poursuivre la négociation avec les délégations concernées et de revenir pour prendre une décision lors du prochain ECOFIN. En fait, ce sera la dernière chance pour un accord avant le Conseil européen de Dublin qui alors devra être saisi de cette question compte tenu de l'importance de cette affaire pour la réalisation du marché intérieur.

Relèvement progressif des franchises-voyageurs

Dans son introduction, la présidence a tracé l'historique du dossier en évoquant les propositions de la Commission de juillet 1989 ainsi que la proposition de compromis présentée par une délégation.

Mme Scrivener dans son intervention a rappelé que la proposition de la Commission de juillet 1989, qui allait dans le sens des conclusions du Conseil européen, avait reçu un très fort soutien du Parlement européen. En fait, elle constitue un signal politique pour les citoyens de la Communauté.

Tout en remerciant la délégation qui avait présenté une proposition de compromis, le Commissaire a rappelé que par rapport à l'attente des citoyens de la Communauté celui-ci risquait d'apparaître minimal. Cependant la Commission considère que l'adoption immédiate de la solution de compromis avec laquelle elle est d'accord, représente un pas important par rapport à l'opinion publique, étant entendu que le Conseil continuera la discussion de la proposition de la Commission pour les étapes ultérieures de relèvement des franchises.

Mme Scrivener a également indiqué qu'il est important de prendre cette décision maintenant et de la mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Certaines délégations ont fait part de leur opposition au relèvement progressif des franchises en l'absence d'un rapprochement suffisant des taux de TVA et des accises.

Dans sa deuxième intervention, Mme Scrivener a relevé que ce lien existe mais qu'il s'applique surtout à la suppression totale des limites appliquées aux franchises et qu'il ne doit en aucun cas être considéré comme un préalable dans l'exercice d'augmentation progressive des seuils.

D'autre part, le Commissaire a souligné qu'en ce qui concerne le rapprochement des taux de TVA, un premier mouvement a été accompli lors du Conseil ECOFIN du mois de décembre. Il se traduit par la décision de ne pas faire diverger les taux existants par rapport aux fourchettes actuellement proposées.

Dans le domaine des accises, la Commission a présenté au mois d'octobre 1989 des propositions sur le rapprochement des taux et un travail actif se poursuit. Par ailleurs certains Etats membres ont pris unilatéralement des mesures qui, tant pour la TVA que pour les accises, vont dans ce sens. Donc ces premiers pas, justifient en eux-mêmes une décision dans le domaine des franchises, dont chacun sait, que même si elle est modeste, elle aura un grand impact politique au niveau concret de l'Europe des citoyens.

Les délégations ayant maintenu leur opposition, dans l'impossibilité de sortir de l'impasse, le Commissaire a fait part de sa déception du fait que dans le contexte économique actuel, les Etats membres ne fassent plus d'efforts pour montrer à leurs citoyens et à leurs entreprises, les signes tangibles de l'existence d'un vrai marché intérieur. Elle a souligné que le dossier devrait être réexaminé par le Conseil dans les meilleurs délais.

Amis,les,

C. STATHOPOULOS

Bruxelles, le 2 avril 1990.

BIO(90)90 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

442-31

+ 433

Réunion informelle Ecofin - Ashford Castle :

Le Conseil Ecofin, réuni informellement à Ashford Castle, a étudié principalement l'Union économique et monétaire (à partir des contributions écrites de la Commission - présentée par M. Christophersen - et du Comité monétaire ainsi que d'un rapport oral du président du Comité des gouverneurs). Il a aussi, lors du déjeuner, entendu un exposé du ministre allemand M. Walzel sur l'Union monétaire allemande et eu une discussion prudente dans l'après-midi sur les demandes d'association au SME (Autriche, Norvège) concluant que la question devrait être étudiée plus avant.

Sur l'UEM, la discussion approfondie a permis - comme c'est le rôle de ces réunions informelles - d'éclairer la voie à prendre. De grands progrès ont été réalisés sur le dessin général de l'UEM, sur certaines règles de politique monétaire (pas de financement monétaire des déficits budgétaires, pas de bailing out, c'est-à-dire pas d'obligation d'intervention automatique de la Communauté pour aider un Etat membre en difficulté, responsabilité des autorités politiques pour la politique extérieure monétaire même si les interventions au jour le jour doivent relever d'Eurofed), sur les grandes lignes de l'Union économique (avec une discussion au fond de la nécessité ou non de règles budgétaires contraignantes voire de sanctions). En revanche, l'idée de la Commission qu'il pourrait être utile que le budget communautaire puisse jouer un rôle conjoncturel dans certains cas spécifiques n'a pas été retenue. De même, la volonté d'accroître le rôle de l'écu n'a pas rencontré un large écho, M. Walzel s'y étant montré peu favorable. "Il y a là, a dit le président Delors à quelques journalistes, une réticence qui devient lourde de suspicion à l'égard de l'écu. Nous ne pourrons avoir une monnaie commune que si ce n'est aucune des monnaies de la Communauté."

Ces contrariétés n'empêchent nullement que la réunion a été largement positive et que l'on voit mieux désormais le travail qui reste à faire d'ici décembre. Comme l'a dit le président de la Commission, lors de la conférence de presse, "compte tenu des décisions prises, nous sommes engagés dans un processus continu et irréversible. Ce conseil informel fait partie de ce processus. Toutes les conditions sont désormais réunies, quoi qu'en aient pensé certains, pour un démarrage plein et entier de la première phase. D'ici décembre, il va falloir :

- sur le parallélisme entre économique et monétaire, bien définir l'Union économique et ce qui peut être un bon équilibre entre le nouveau pouvoir monétaire (Eurofed) qui en tout état de cause sera installé et le pouvoir économique.
- sur la subsidiarité, examiner certains aspects techniques
  - \* sur le versant monétaire, notamment dans le domaine de la supervision bancaire (ce qui reste comme pouvoirs aux banques centrales nationales une fois que l'on aura défini une politique monétaire);
  - \* sur le versant économique, il y a une grande convergence sur ce que l'on fera et sur ce que l'on ne fera pas au niveau communautaire.

- sur la cohésion économique et sociale : si c'est un préalable politique, cela risque de faire échouer le système. De plus, la Commission devra faire, fin 1991, une évaluation des politiques structurelles dans le cadre des perspectives financières 93-98. "Lier UEM et cohésion est un faux problème, a dit le président. En revanche, il est important de parler de cohésion économique et sociale quand on parle de l'avenir de la Communauté en tant que telle".

- sur les contreparties institutionnelles : pour le monétaire, il y aura création d'une nouvelle institution Eurofed dont certains détails restent à régler mais sur laquelle il n'y a pas de divergence; sur le plan économique, l'idée de base était de ne pas changer les structures. Mais, a souligné le président, s'il y a une deuxième conférence Intergouvernementale sur l'Union politique, cela changera quelque peu l'approche; on voit d'un oeil différent l'aspect institutionnel selon qu'on regarde uniquement l'Union économique et monétaire ou que la perspective est plus large.

"On mesure d'après cette énumération, a conclu le président, les progrès réalisés depuis S'agaro et Antibes, les deux derniers Ecofin informels."

**Matériel diffusé :**

IP 264 - coopération Communauté/ONG européennes de développement

IP 279 - Commission autorise la création par la Société des Aciéries de Montereau, la Compagnie française des Ferrailles, les Ets Jean Robert, Marchetto, Vendrand, Ternant, la Société monterealaise de Broyage

IP 283 - Commission autorise l'acquisition par Thyssen du capital de Otto Wolff AG

Mémo 13 - Relations CE - Argentine (signature de l'accord-cadre de coopération commerciale et économique)

Amitiés,

*BDT*

B. DETHOMAS.